

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2023 à 18h30

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie CHOLLET, Marie-Josée GOTH, Agnès TOMASO, Jean-Philippe GARCIA, Thierry CELMA, Béatrice RIERA, Mylène NAUDIN, Myriam AGUILA, Julien PUJOL, Olivier MONROS, Julien RIBES, Ludivine ALBERT.

Procurations : Mme Laure GIMENO à M. Claude VIDAL, Mme Françoise CRASSOUS à M. René COUSIN, Mme Solène PELLE à M. Julien RIBES

Secrétaire de séance : Mme Marie CHOLLET

Début de séance : 18h30

Le quorum est atteint avec 20 présents + 3 procurations.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente du 7 Juin 2023 qui est adopté à l'unanimité des présents + 3 procurations.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la présente séance et propose de rajouter la question suivante :

8) CC La Domitenne - Convention Festival InvitationS du 25 août 2023

Le conseil donne son accord à l'unanimité des présents + 3 procurations.

ORDRE DU JOUR

DECISIONS DU MAIRE

Néant

DELIBERATIONS

I – CRAC 2022 – ZAC Camp Redoun : D-2023-07-03-01

Monsieur le Maire présente le compte rendu annuel à la collectivité de la ZAC Camp Redoun au 31/12/2022 établi par Hérault Logement.

Les études de toutes les tranches sont terminées.

251 logements dont 155 terrains à bâtir, 36 logements collectifs libres, 60 logements collectifs aidés.

Tranches 1 à 4 terminées ; Lancement des consultations de travaux pour les tranches 5 et 6 au dernier trimestre 2022.

Perspectives 2023 :

- Lancer les travaux de viabilisation de la tranche 5 (14+6 lots) – réception programmée à l'été 2023
- Engager les travaux de viabilisation de la tranche 6 (25 lots) en fonction de l'avancement de la commercialisation de la tranche 5
- Sécuriser la vente avec VIESTA.

Le résultat d'exploitation est déficitaire de 1 305 K€ HT qui s'explique notamment par l'évolution du poste travaux pour prise en compte des révisions et la réévaluation des frais financiers.

Prudence à tenir par rapport au contexte actuel :

- Augmentation du coût des matériaux,
- Hausse des taux d'intérêt,
- Difficulté d'accès au crédit immobilier (de + en + restrictif),
- Période d'inflation.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 3 procurations, prend acte du CRAC 2022 de la ZAC Camp Redoun présenté.

II – Création de rue ZAC Camp Redoun Tr. 5 : D-2023-07-03-02 :

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y aurait lieu de nommer une nouvelle rue desservant la tranche 5 de la ZAC Camp Redoun depuis le Chemin de Vivios.

Il propose le nom suivant : Rue du Chardonnay

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 3 procurations, accepte la proposition ci-dessus présentée.

III – Subvention CMA de Carcassonne : D-2023-07-03-03

Monsieur le Maire présente au Conseil une demande de subvention de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Carcassonne qui accueille cette année scolaire 2 jeunes Lespignanais.

Cette subvention s'élève à 250 € fixe et annuel auxquels s'ajoutent 26 € / élève apprenti, soit au total 302 €

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 3 procurations, accepte le versement d'une subvention de 302 € à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Carcassonne qui forme 2 jeunes Lespignanais et dit que cette somme sera prélevée au C/ 6574 – Divers du BP 2023.

IV – Achat parcelle « Les Rengues » à M. Guy CATHALA : D-2023-07-03-04

Monsieur le Maire informe le conseil de l'opportunité d'acquérir la parcelle cadastrée section E n°104, « Les Rengues Hautes » jouxtant des parcelles communales autour du stade Zizou Vidal appartenant à M. Guy CATHALA, dans l'hypothèse d'une future extension du complexe sportif. Le prix de cette parcelle est de 1 000 € pour 2 610 m².

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 3 procurations, approuve l'acquisition de la parcelle de 2 610 m² cadastrée section E n° 104 appartenant à M. Guy CATHALA, au prix de 1 000 €.

Cette affaire sera confiée à Maître A. FOUNTIC-LA PAGLIA Notaire à Coursan qui rédigera l'acte afférent à cette acquisition.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document technique, administratif ou financier nécessaire à la réalisation de cette décision.

V – Avenant n°2 Requalification Avenue de Béziers : D-2023-07-03-05

Monsieur le Maire présente au conseil une proposition d'avenant n° 2 en moins-value d'un montant de 5 246.20 € HT au marché de requalification de l'avenue de Béziers détenu par l'entreprise BRAULT TP, les travaux de béton désactivé ayant été moins importants que prévu amenant une moins-value de 6 776.20 € HT et des travaux supplémentaires de réseaux secs ayant été nécessaires pour une plus-value de 1 530.00 € HT.

Montant du marché initial : 398 000.00 € HT

Avenant n° 1 : + 99 462.30 € HT portant le marché à 497 462.30 € HT

Avenant n° 2 : - 5 246.20 € HT portant le marché à 492 216.10 € HT

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 3 procurations, approuve l'avenant n° 2 en moins-value d'un montant de 5 246.20 € HT portant le montant du marché à 492 216.10 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au marché de Requalification de l'Avenue de Béziers présenté, ainsi que toute pièce administrative, technique ou financière nécessaire.

VI – Règlement intérieur des services ALSH maternel et élémentaire : D-2023-07-03-06

Monsieur le Maire rappelle au conseil le règlement de service des ALSH Maternel et Élémentaire qui détermine les conditions d'inscriptions, de fonctionnement, de comportements attendus et de sanctions de ces services qui a été validé lors de la séance du conseil municipal du 5 Septembre 2022.

Considérant le nombre important d'enfants s'absentant du centre pour participer à des activités associatives, il indique qu'il y aurait lieu de règlementer les conditions de sorties et retours au centre afin de ne pas perturber les activités des ALSH.

Ce nouveau règlement intérieur sera remis aux parents ou responsables des enfants.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 3 procurations, approuve les modifications apportées au règlement intérieur des services des ALSH Maternel et Élémentaire et autorise Monsieur le Maire à les signer.

VII – Garantie prêt SA PATRIMOINE : D-2023-07-03-07

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° D-2023-02-06-05 du 6 Février 2023 donnant un accord de principe pour accorder la garantie des prêts que la SA PATRIMOINE devra contracter pour la réalisation des logements sociaux des lotissements « Le Cercle » et « Les Jardins de Crouzels ».

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 3 procurations, décide d'accorder sa garantie à hauteur de 75.00 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 532 200.00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°146713 constitué de 4 lignes du prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 399 150.00 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

VIII – CC La Domitienne – Convention Festival InvitationS du 25 août 2023 : D-2023-07-03-08

Vu les statuts de la Communauté de Communes La Domitienne qui permettent l'organisation de manifestations culturelles sur le territoire communautaire ;

Considérant que dans le cadre de sa politique culturelle et patrimoniale, la Communauté de Communes La Domitienne organise le Festival InvitationS Patrimoine en Domitienne pendant la période estivale ;

Considérant que, dans le cadre de ce Festival 2023, une manifestation « Ronan Vieule » et « Les Lullies » le 25 Août 2023 est programmée sur la commune de Lespignan à 19h30.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une convention règlementant l'organisation de cette manifestation et définissant les modalités d'intervention et les engagements respectifs entre les partenaires à savoir la communauté de communes et l'office de tourisme La Domitienne et la commune.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 3 procurations, approuve les termes de la convention ci-dessus présentée, autorise l'organisation de la manifestation programmée sur la commune dans le cadre du Festival InvitationS Patrimoine en Domitienne,

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention correspondante ainsi que tout avenant éventuel ou autres documents nécessaires à l'organisation de cette manifestation et chargé de transmettre cette décision à Monsieur le Président de la Communauté de Communes La Domitienne et à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

QUESTIONS DIVERSES

➤ Monsieur le Maire informe :

- ❖ Une réunion de concertation avec les organisateurs de manifestations des associations pour rappeler les dispositions règlementaires et les préconisations d'organisation et de sécurité de la Préfecture en présence de l'Adjudant-Chef Amélie CHAFFREIX de la Gendarmerie de Capestang a eu lieu en Mairie le Lundi 26 Juin 2023.
- ❖ Mme Sandrine DARDE, Responsable de la Médiathèque, a fait sa demande de mise en disponibilité pour raisons personnelles, à compter du 1^{er} septembre 2023. Mme Lisa PUEYO, titulaire d'un BTS tourisme option multimédia, sera embauchée à ce poste à compter de la même date sous CDD 6 mois. Elle fera un stage de 3

semaines à la médiathèque par l'intermédiaire de la MLI du Biterrois du 10 au 28 juillet 2023 auprès de Sandrine qui pourra ainsi l'initier aux tâches essentielles du poste.

- ❖ A compter du 1^{er} juillet 2023, le point d'indice de la fonction publique est augmenté de 1.5 % ce qui le porte de 4.85003 € à 4.92278 € brut ; cette mesure est assortie d'une revalorisation des bas de grille indiciaire de la catégorie C et début B, jusqu'à 9 points et d'autres mesures de prise en charge de frais de transport, de prime inflation. 5 points supplémentaires seront accordés à tous les fonctionnaires au 1^{er} janvier 2024.
 - ❖ Philippe VAL est promu par voie interne, au grade d'ingénieur territorial, à compter de ce jour.
 - ❖ Remerciements aux membres de l'assemblée pour leur participation au repas du vendredi 30 juin 2023 avec le personnel communal qui a été très apprécié de tous.
 - ❖ Rappel de la cérémonie du 22 août pour la libération de Lespignan. Rendez-vous à 18h30 Place Ricardou. La cérémonie sera suivie d'un buffet offert par l'ULAC.
 - ❖ Le permis de construire du supermarché « Intermarché » a été déposé en février. Il a été accepté par la Communauté de Communes lors de la mise en compatibilité du PLU et par le Syndicat du SCOT ; La commission d'accessibilité a émis un avis favorable et la commission de sécurité étudiera le dossier dans sa séance du 11 juillet 2023.
 - ❖ Les subventions de l'Europe et du Conseil Départemental attendues pour la création de l'IDANH « Maison de Vivios » et les carrières de Lespignan ont été obtenues. Le projet est donc financé à 80 % et les travaux vont pouvoir prochainement démarrer.
 - ❖ Le dossier pour la mise en fonctionnement des panneaux photovoltaïques de l'école élémentaire a été enfin déclaré complet par ENEDIS. La mise en route devrait être effective d'ici 10 jours selon l'intervention d'ENEDIS.
 - ❖ Ce jour même à midi, a eu lieu devant la Mairie, un rassemblement citoyen. M. le Maire a donné lecture d'un courrier de l'AMF dénonçant les actes d'incivilités et de violence contre les élus dont nombreuses villes du pays sont actuellement victimes.
Mme Géraldine ESCANDE reproche l'heure de midi choisie nationalement pour ce rassemblement qui ne permet pas aux actifs de pouvoir participer.
- **Monsieur Yann RAMIREZ :**
- ❖ Annonce, que dans le cadre de l'action ville prudente, 60 éthylotests seront distribués aux bodégas pour la Féria du 7 au 9 juillet 2023.
 - ❖ Rappelle aux membres du conseil que le Petit Lespi devrait sortir fin juillet et qu'il est nécessaire de lui transmettre les articles avant le 14 juillet 2023.
- **Madame Géraldine ESCANDE** remercie l'assemblée pour leur participation à l'organisation de la Fête de la Musique et explique les raisons de son absence indépendante de sa volonté.
- **Monsieur Claude VIDAL :**
- ❖ Rappelle que les festivités du 13 juillet (défilé aux lampions) et du 14 juillet (jeux d'enfants) nécessite la participation de tous.
 - ❖ Réunion de la commission festivités le lundi 10 juillet 2023 en mairie.
 - ❖ Informe que M. Patrick ALBERCA l'a contacté pour la création d'une association de marche.
- **Monsieur Olivier MONROS** informe l'assemblée que plusieurs maisons du quartier de la rue de la Sèque ont été taguées dans la nuit de samedi à dimanche 2 juillet. Monsieur le Maire l'informe qu'une enquête est actuellement en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 40.

La Secrétaire de séance,


Marie CHOLLET

Le Président de séance,


Jean-François GUIBERT